



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0k 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 586 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 5 435 878 \$ ET UN EMPRUNT DE 5 435 878 \$ POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 8 février 2022, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha a adopté le Règlement numéro 586 décrétant une dépense de 5 435 878 \$ et un emprunt de 5 435 878 \$ pour le projet de construction d'une caserne incendie.

Tel que requis par la Loi, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 avril 2022.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur notre site Internet au www.municipalitestjeandematha.qc.ca ou à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 6^e jour du mois de mai 2022.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier